

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

27 janvier 2023

---

FUSION DES FILIÈRES À RESPONSABILITÉ ÉLARGIE DES PRODUCTEURS  
D'EMBALLAGES MÉNAGERS ET DES PRODUCTEURS DE PAPIER (676) - (N° 763)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

**AMENDEMENT**

N° 23

présenté par  
Mme Brulebois

-----

**ARTICLE PREMIER**

À la deuxième phrase de l'alinéa 12, substituer aux mots :

« en lien avec l'économie circulaire et »

les mots :

« dans les domaines de l'économie circulaire et de ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel